

Ceux qui sont pour l'adoption des conclusions de rejet votent « oui ».

- Il est procédé au vote.

60 membres sont présents.

48 membres ont voté oui.

12 membres ont voté non.

Ont voté oui : Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Philippe Close, Caroline Désir, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmerly, Marc-Jean Ghysse, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamouille, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Emin Ozkara, Charles Picqué, Sevet Temiz, Julien Uyttendaele, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Benoît Cerexhe, Julie de Groot, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Isabelle Durant, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbauwheide.

Ont voté non : Françoise Bertieaux, Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippelle, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum et Gaëtan Van Goidsenhoven.

En conséquence, les conclusions de la commission sont adoptées et la proposition de résolution est rejetée.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Madame la présidente, mes deux votes précédents n'ont pas été enregistrés.

Mme la présidente.- Nous allons procéder à des vérifications.

Mme la présidente.- Je souhaite une bonne fin de semaine à ceux qui n'écouteront pas les interpellations à suivre et demande tant aux interpellants qu'aux ministres concernés d'être concis, afin d'éviter une prolongation de séance cette après-midi.

QUESTIONS ORALES

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DES BRUXELLOIS(ES)

DE **M. ZAHOR ELLAHI MANZOOR**

À **Mme Cécile Jodogne**, ministre en charge de la Santé

Mme la présidente.- La question orale est reportée à une prochaine séance.

LE NETTOYAGE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION

DE **M. ALAIN MARON**

À **Mme Cécile Jodogne**, ministre en charge de la Fonction publique

Mme la présidente.- La question orale est reportée à une prochaine séance.

INTERPELLATIONS (SUITE)

Mme la présidente.- L'ordre du jour la poursuite des interpellations.

LA COHÉSION SOCIALE ET L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

DE **Mme FATOUMATA SIDIBÉ**

À **M. Rudi Vervoort**, ministre en charge de la Cohésion sociale

Mme la présidente.- Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, répondra à l'interpellation.

La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Les politiques de cohésion sociale, et notamment le soutien à l'accompagnement scolaire, sont encore et toujours une thématique de premier ordre, mais trop rarement débattue au sein du Parlement francophone bruxellois. Il s'agit pourtant d'un enjeu essentiel, directement lié au vivre ensemble.

En décembre 2014, le gouvernement francophone bruxellois a adopté les axes prioritaires en matière de cohésion sociale pour le quinquennat 2016-2020. L'appel à projets en cohésion sociale 2016-2020 s'est inscrit dans ces priorités, qui sont :

- le soutien et l'accompagnement à la scolarité ;
- l'apprentissage et l'appropriation de la langue française en tant que citoyen actif ;
- la citoyenneté interculturelle et le vivre ensemble.

L'interpellation que je vous soumetts aujourd'hui se focalisera sur la première de ces priorités, à savoir le soutien et l'accompagnement scolaire. Cette priorité est libellée comme suit : "Dans une dynamique de complémentarité avec les écoles et en lien permanent avec le milieu de vie de l'enfant, des actions seront soutenues en matière de soutien scolaire, avec un accent particulier porté sur les aides spécifiques aux adolescents".

D'après les rares informations dont je dispose, la Commission communautaire française octroie des subventions pour des activités de soutien scolaire développées par les écoles de devoirs s'adressant à une population scolaire issue de milieux multiculturels souvent socialement défavorisés, et ceci en concertation avec le secteur de la cohésion sociale.

La dynamique qui anime ce soutien intègre une complémentarité avec les écoles, en lien permanent avec le milieu de vie de l'enfant. En outre, un accent particulier sera donné aux aides spécifiques pour les adolescents.

Les écoles de devoirs, faut-il le rappeler, sont des interlocuteurs importants pour le soutien et l'accompagnement scolaire, pour la lutte contre le décrochage scolaire, mais également pour l'apprentissage de l'autonomie et l'acquisition d'une méthode d'apprentissage, tant pour les élèves du primaire que pour ceux du secondaire.

Elles permettent aussi de pallier certaines carences rencontrées dans des familles, lorsqu'il s'agit notamment d'accompagner les enfants dans leur apprentissage. Elles sont aussi des espaces de socialisation et d'apprentissage qui permettent, via la citoyenneté, d'apprendre par le biais d'activités culturelles et créatives.

Un autre aspect, et non des moindres, est la mise en place d'une relation triangulaire entre les parents, l'école et l'école de devoirs. Le lien entre la famille et l'enfant est très important pour ouvrir l'école et encourager les parents à s'intéresser et à s'investir dans la scolarité de leurs enfants. En effet, la communication de l'école vers la famille se fait essentiellement par voie écrite, alors qu'il serait bon de prendre en considération les familles qui ne savent ni lire, ni écrire en français.

Dans un communiqué de presse remontant au 18 décembre 2014, le ministre M. Vervoort affirmait que le soutien scolaire était "la priorité numéro un des politiques de cohésion sociale". De plus, il annonçait son intention de soutenir le monde associatif qui œuvre dans les quartiers pour donner un avenir meilleur aux jeunes.

À l'époque, la situation était la suivante : 71 projets d'écoles de devoirs avaient été sélectionnés selon des critères bien précis, comme l'âge du public ou l'objectif affiché de rendre les élèves autonomes. Globalement, la Commission communautaire française finançait 136 activités de soutien scolaire sur une base pérenne, ce qui représentait un peu plus de 40% de l'enveloppe globale de la cohésion sociale, qui s'élève à 8.800.000 euros.

J'aimerais faire le point avec vous. Comment s'articulent les procédures de concertation avec le secteur de la cohésion sociale pour l'octroi des subventions aux activités de soutien scolaire ? Comment sont fixées les priorités ? Toutes les communes de la Région sont-elles concernées ?

Quel est le bilan global de l'appel à projets ? Comment est organisée la complémentarité entre école et milieu de vie ?

Combien de projets sont-ils spécifiquement orientés vers les adolescents ? Dans quelle proportion par rapport aux autres projets d'école de devoirs ?

Il me revient que beaucoup d'écoles de devoirs sont saturées. Des familles cherchant une solution pour leur jeune en difficulté ont renoncé face à la longueur des listes d'attente. Confirmez-vous cette situation ? Dans l'affirmative, quelles sont les mesures préconisées pour y remédier ?

Combien d'activités de soutien scolaire et d'écoles de devoirs sont-elles financées ? À quelle hauteur ? Les besoins varient selon les communes. Quelles sont celles qui se caractérisent par des situations particulières ? Quand aura lieu le prochain appel à projets lié à la cohésion sociale ?

(Applaudissements)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- C'est un secteur important, qui nous tient à cœur et fête ses 40 ans. Plus de 17.000 enfants sont pris en charge par les écoles de devoirs, dont les sources de financement et les missions sont multiples. Entre autres, à travers des contrats avec la Commission communautaire française, elles assurent chaque jour une mission de cohésion sociale.

Des réflexions sont-elles en cours pour éviter des tensions entre les différentes missions des écoles de devoirs, ainsi que pour simplifier les procédures d'introduction des dossiers ? Les sources de financement multiples entraînent une lourde charge administrative pour ces associations de taille modeste.

Alda Greoli, notre nouvelle ministre en charge de la petite enfance, vient d'annoncer un chantier de refonte complète du dispositif, qui devrait voir le jour en 2017. Surtout, la ministre a déclaré que tout cela se ferait en concertation avec le secteur. Vu le rôle important de la Commission communautaire française dans le soutien à ces structures, comment va-t-elle être associée à cette démarche de réforme ?

Enfin, je voulais saluer l'ensemble des travailleurs de ce secteur et surtout les volontaires, qui constituent aujourd'hui la moitié du personnel travaillant au sein des écoles de devoirs.

*(Applaudissements sur les bancs
des groupes de la majorité)*

Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.- Je répondrai au nom de M. Vervoort, retenu par d'autres obligations. Il vous remercie pour cette interpellation qui lui permet de rappeler à votre assemblée des éléments importants de la politique de cohésion sociale.

Cette action est mise en œuvre par le décret de 2004 relatif à la cohésion sociale. Il prévoit de soutenir des asbl par des contrats de cohésion sociale. Ces derniers sont établis sur la base d'un appel à projets qui est lancé juste après que le gouvernement ait fixé des priorités.

Ces priorités ont été fixées en décembre 2014 par le gouvernement à la suite d'une discussion avec le secteur. Elles s'appuyaient aussi sur un colloque qui s'est tenu en novembre 2014, sur le rapport du centre régional d'appui, et sur les avis des concertations locales et de la section cohésion sociale du conseil consultatif.

L'appel à projets a été lancé début 2015 et les contrats ont été approuvés en juillet 2015. Ils sont entrés en vigueur le 1er janvier 2016 pour cinq ans, donc jusqu'au 31 décembre 2020. Selon le décret en vigueur, de nouvelles priorités devront être fixées avant de relancer un appel à projets en 2019.

Pour en revenir à l'objet de l'interpellation de Mme Sidibé, le gouvernement a décidé de mettre en première priorité, comme lors des précédents quinquennats, le soutien scolaire. L'appel à projets a fixé des exigences minimales quant à la mise en œuvre de cette priorité par les opérateurs associatifs. Parmi celles-ci figurent des exigences horaires, qualitatives, de mixité ou de formation des animateurs.

Vous interrogez M. Vervoort sur la complémentarité entre école et milieu de vie. Je comprends votre préoccupation, légitime. Nous avons d'ailleurs demandé, dans l'appel à projets aux structures de soutien scolaire, de mettre en place un espace de dialogue avec les institutions scolaires d'où sont issus les enfants, et de maintenir un dialogue également avec les parents. C'est donc un moyen de mener une action concertée avec le jeune pour son émancipation.

La priorité "soutien scolaire" reprend la majorité des subsides accordés par contrat de cohésion sociale. Cent trente-sept asbl sont soutenues dans cette priorité sur tout le territoire de la Région.

Les structures de soutien scolaire présentes dans moins de trois communes éligibles par le décret sont subventionnées par le biais des contrats communaux de cohésion sociale. Les structures actives dans plus de trois communes ou dans des communes qui ne sont pas éligibles dans le cadre du décret sont subventionnées par les contrats régionaux de cohésion sociale. Le montant total de cette priorité s'élève à un peu plus de 4 millions d'euros.

Il est difficile de vous donner un montant exact, car certaines asbl ont un contrat de cohésion sociale qui couvre plusieurs priorités. Si l'on prend en compte toutes les asbl financées au moins pour la priorité "soutien scolaire" parmi d'autres priorités, et celles soutenues uniquement pour le soutien scolaire, le montant alloué s'élève à 5,5 millions d'euros. Ces montants sont ceux uniquement alloués par la cohésion sociale.

Comme vous le savez, beaucoup d'asbl détiennent également un agrément de l'ONE en tant qu'écoles de devoirs ou un soutien de la Région de Bruxelles-Capitale via des emplois de type ACS ou des subsides via des projets de cohésion sociale (PCS) de la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), comme le fait remarquer Mme Moureaux.

À cet égard, M. Rudi Vervoort aimerait relever qu'il n'y a pas de caractère systématique entre l'agrément ONE en tant qu'école de devoirs et la subvention dans la priorité soutien scolaire. Toutefois, lors de l'appel à projets, nous avons essayé de rapprocher un maximum les cadres pour que les exigences soient proches, voire similaires. C'est une question de bon sens et aussi de simplification administrative pour les asbl.

Il constate aujourd'hui que le subside des écoles de devoirs, qui est une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est trop faible pour les asbl. Elles ne peuvent pas faire un travail correct ni décent avec ces moyens qui sont souvent superficiels. Il rappelle que la Commission communautaire française pallie donc ici en partie des carences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Milquet avait annoncé travailler sur ce dossier. Un contact avait été pris entre leurs cabinets respectifs. M. Vervoort n'a pas encore eu l'occasion d'aborder cette question avec Mme Greoli, la remplaçante de Mme Milquet, mais ce sera fait rapidement, n'ayez crainte.

Il en profitera pour discuter du soutien aux structures et aux volontaires du secteur. Il est important que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française participent d'un même objectif commun au profit du secteur associatif, de la simplification administrative et de l'inclusion sociale à Bruxelles.

Toujours pour répondre à Mme Moureaux, ce n'est pas parce que la priorité s'appelle "soutien scolaire" que le travail des structures se concentre uniquement sur une aide à l'apprentissage formel venant de l'école. Cela doit faire partie du travail de l'association, mais pas uniquement. Nous demandons que ces structures soient également des espaces d'épanouissement et de socialisation pour les enfants. M. Vervoort rappelle que l'objectif global du dispositif est la cohésion sociale.

Enfin, vous l'interrogez, Mme Sidibé, sur les catégories d'âge des publics touchés. Vu que nous sommes dans la première année du quinquennat, nous n'avons que les données des attentes des opérateurs. Je ne vous lirai pas ici le détail, mais je peux transmettre au greffe la longue liste des opérateurs,

ainsi que le niveau scolaire du public touché par opérateur, afin qu'elle soit jointe au compte rendu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- Je vous remercie pour cette réponse très rapide, qui fait que beaucoup de choses m'ont échappé. Je vais lire attentivement votre réponse et je vais sans doute vous demander les données chiffrées par le biais d'une question écrite.

Je n'ai pas reçu de réponse concernant la pénurie d'écoles de devoirs, qui a pour conséquence que des familles attendent pour trouver une solution. J'entends également que la situation pécuniaire est telle qu'effectivement, la Commission communautaire française pâtit de l'insuffisance de moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vais donc vous poser des questions écrites pour obtenir davantage d'informations.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

L'AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION DE DROGUE
ET PRÉCISÉMENT DE LA DROGUE SYNTHÉTIQUE

DE M. EMIN OZKARA

ET INTERPELLATION JOINTE

L'UNGASS 2016

DE M. JULIEN UYTENDAELE

A MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme la présidente.- La parole est à M. Ozkara.

M. Emin Ozkara (PS).- La presse du 6 avril dernier rapporte l'augmentation constante de la consommation de drogue, et plus précisément de drogue synthétique. En effet, d'après le quotidien Le Soir, la Belgique aurait des difficultés à bloquer les molécules nécessaires à leur fabrication, parce qu'elles doivent être identifiées par la justice avant d'être qualifiées de drogue. Or, pour chaque nouvelle molécule identifiée, les malfaiteurs en trouvent trois nouvelles à mettre sur le marché. Ainsi, la centaine de molécules épinglées par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et par Europol équivaldrait à environ six cents cinquante molécules différentes à contrôler.

Mais le plus dangereux est qu'il est extrêmement facile de s'en procurer pour les diffuser. Ne coûtant pas grand-chose, au vu des bénéfices, ces substances, spécialement les cannabinoïdes et le fentanyl, seraient systématiquement vendues comme "non-destinées à la consommation humaine", afin de contourner également la loi sur les substances réglementées, telles que les médicaments ou les compléments alimentaires.

On les retrouve ainsi généralement vendues sous l'appellation "sels de bain", "encens", "pots-pourris", "engrais végétal" ou encore "molécule de recherche". Il est évident que le paravent du "non-destiné à la consommation humaine" joue un rôle négatif dans la lutte contre la traque des 650 autres molécules qui, en soi, relève d'une tâche extrêmement complexe pour les forces de police et les douaniers.

C'est en effet grâce à cette enveloppe légale des appellations telles que "sels de bains" et autres que les trafiquants

**ANNEXE À LA RÉPONSE DE M. RUDI VERVOORT, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE, À L'INTERPELLATION
DE MME FATOUMATA SIDIBÉ CONCERNANT LA COHÉSION SOCIALE ET L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE**

LISTE DES OPÉRATEURS, AINSI QUE LE NIVEAU SCOLAIRE DU PUBLIC TOUCHÉ PAR OPÉRATEUR

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
Abordage	56.000,00	28.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Centre d'accueil, de recherche, d'information et d'animation	15.000,00	7.500,00	Fondamental
Action en milieu ouvert à Schaerbeek	10.000,00	10.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Action intersectorielle pour développement durable, pour l'égalité et la solidarité	10.000,00	10.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà
Centre d'action sociale italien Université ouvrière	65.000,00	65.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Agissons ensemble	10.000,00	10.000,00	Fondamental
Alhambra suite asbl	20.000,00	20.000,00	Degré 1; Degré 2
Les amis d'Aladdin	47.747,91	47.747,91	Fondamental
AMO de NOH Service d'aide aux jeunes et aux familles	11.000,00	11.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
L'Amorce	11.000,00	11.000,00	Fondamental
Animation Prévention socioculturelle Le Pas	25.000,00	12.500,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Animations et loisirs pour tous	60.100,00	30.050,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Apprenti-sage	20.000,00	10.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Arthis – La maison culturelle belgo-roumaine	24.000,00	12.000,00	Fondamental
Ateliers des petits pas	55.602,19	27.801,10	Fondamental
Ateliers du soleil	27.000,00	13.500,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Les ateliers populaires	43.000,00	43.000,00	Fondamental

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
Avenir asbl	30.000,00	15.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Avicenne	23.000,00	23.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Le Bazar	45.000,00	45.000,00	Fondamental
Belgique Djibouti	18.000,00	18.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Bouillon de cultures	57.506,85	19.168,95	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Bruegel Centre culturel	40.000,00	40.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Bruxelles Enseignement	92.500,00	92.500,00	Fondamental; Degré 1
Bruxelles laïque La régionale du Centre d'action laïque	105.000,00	52.500,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
CAIRN	64.238,00	64.238,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Calame	17.500,00	17.500,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Le caméléon bavard	10.000,00	10.000,00	Fondamental
Le caméléon bavard	27.706,06	27.706,06	Fondamental
Cemone	40.000,00	40.000,00	Fondamental
La Chôm'hier – AID asbl	14.000,00	7.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
La cité des jeunes (Maison de jeunes en milieu populaire Le Local)	32.000,00	32.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Club de jeunesse, action éducative asbl	10.000,00	10.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Club des petits débrouillards de la Région bruxelloise	12.901,72	12.901,72	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
Cohésion sociale d'Evere Actions communautaires	82.596,50	82.596,50	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Cohésion sociale d'Evere Actions communautaires	2.827,00	2.827,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Colombier Centre d'accueil extra-scolaire et d'accompagnement familial	27.500,00	27.500,00	Fondamental
Centre communautaire maritime	26.000,00	13.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Couleurs jeunes asbl	65.000,00	65.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Créactions	35.842,69	17.921,35	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
CTL La Barricade	40.000,00	13.333,33	Fondamental
Cutures-elles	10.000,00	10.000,00	Fondamental; Degré 1
Darna	27.519,29	27.519,29	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà
Dedick	14.500,00	14.500,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Centre de développement et d'animation schaarbeekois	71.185,63	35.592,82	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Don Bosco – télé-service	15.000,00	15.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Double sens	35.000,00	35.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Dynamo	100.000,00	100.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà
EATA Association européenne des académiciens turcs Belgique	30.112,79	30.112,79	Fondamental
EATA Association européenne des académiciens turcs Belgique	22.000,00	22.000,00	Fondamental
Ecole des jeunes de la Royale Union saint-gilloise	15.000,00	15.000,00	Fondamental; Degré 1

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
Education formation Ixelles	27.000,00	27.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Entraide	13.200,00	13.200,00	Fondamental
Entraide Bruxelles	45.000,00	22.500,00	Fondamental
Centre d'entraide de Jette	66.000,00	33.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Entraide et culture	40.558,00	20.279,00	Fondamental
Entraide et culture	20.000,00	10.000,00	Fondamental
Association bruxelloise d'entraide et de formations et d'accompagnement scolaire	56.400,00	56.400,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà
Espace Cré-action	21.000,00	21.000,00	Fondamental
Espace de dialogue interculturel	15.000,00	15.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Espace de dialogue interculturel	10.000,00	10.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Espace ixellois	20.033,00	20.033,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
L'esperluette	45.666,68	22.833,34	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Euclides asbl	20.000,00	10.000,00	Fondamental
Eureka ! Aide et soutien	11.000,00	11.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Centre culturel d'Evere – L'entrela	85.423,50	42.711,75	Fondamental
EYAD – La maison de Turquie	35.000,00	17.500,00	Degré 1
Centre familial belgo-immigré	40.000,00	20.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Football - Etudes - Familles - Anderlecht	24.926,00	24.926,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Formation insertion jeunes	28.000,00	28.000,00	Degré 1; Degré 2
Forum koekelbergeois	35.953,00	35.953,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3

C.R. N° 34 (2015-2016)

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
Foyer des jeunes	12.000,00	6.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Le foyer des jeunes des Marolles	15.000,00	15.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Gerbe Amo	14.958,11	14.958,11	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Goutte d'huile	40.000,00	40.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Groupe d'animation et de formation pour femmes immigrées	48.548,46	24.292,23	Fondamental
Groupe d'entraide scolaire de Laeken	50.000,00	50.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Harmonisation sociale schaarbeekoise	130.055,25	65.027,63	Fondamental
Sociedad hispano belga de ayuda mutua	40.000,00	20.000,00	Fondamental
Inser'action	40.000,00	20.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Association d'insertion, de liberté et d'échange	40.000,00	40.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Institut kurde de Bruxelles	40.000,00	10.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Centre interculturel de formation par l'action	60.000,00	60.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Interpole	20.000,00	10.000,00	Degré 2; Degré 3
Ixelles jeunes	38.000,00	38.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà
Le jardin ensoleillé	24.000,00	12.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Centre culturel de Jette	74.977,00	74.977,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Centre de jeunes d'Anderlecht	52.000,00	52.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
Association des jeunes Marocains	10.000,00	10.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Association de la jeunesse molenbeekeoise	12.000,00	12.000,00	Fondamental; Degré 1
Joseph Swinnen	37.000,00	18.500,00	Fondamental
Lutte contre l'exclusion sociale	386.000,00	193.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà
Maison de quartier d'Helmet	57.140,54	28.570,27	Fondamental
Maison des enfants d'Anderlecht « Club Unesco »	50.000,00	25.000,00	Fondamental
Maison des enfants de Saint-Gilles	15.000,00	15.000,00	Fondamental
Maison des jeunes de Forest	38.836,00	19.418,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Maison des jeunes de Ganshoren	20.000,00	20.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Maison des jeunes « L'avenir »	27.000,00	27.000,00	Fondamental
Maison des jeunes de Neder-over-Heembeek	42.000,00	42.000,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
La maison en couleurs	70.707,00	35.353,50	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Maison en plus	46.764,00	46.764,00	Fondamental
Maître mot	59.000,00	29.500,00	Fondamental
Le manguier en fleurs	60.000,00	30.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Médina sport Forest	10.000,00	10.000,00	Fondamental
Mes-tissages	15.000,00	15.000,00	Fondamental
Mini-Anneessens	15.000,00	7.500,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Mondial sport et cultures	32.079,90	16.039,95	Fondamental
Mouvement social d'action interculturel	68.891,00	68.891,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3; Au delà
Notre coin de quartier	40.000,00	20.000,00	Fondamental

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
L'oranger	17.000,00	17.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Association de parents pour l'orientation et la médiation du quartier Saint-Antoine	29.283,00	29.283,00	Fondamental
Partenariat Marconi	88.634,00	88.634,00	Fondamental
Centre pédagogique « Paroles »	40.000,00	40.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Prévention jeunes Bruxelles	11.000,00	11.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Quartier et famille asbl	16.000,00	8.000,00	Fondamental
Le Quatre vingt-huit asbl	39.000,00	19.500,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Rasquinet asbl	27.806,83	27.806,83	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Recherche et formation socioculturelles	25.000,00	25.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
La rue	55.000,00	27.500,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
SAFA	50.000,00	25.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Saint-Gilles Sport	30.000,00	30.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Schola-ULB	60.000,00	60.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
La scientothèque	30.000,00	30.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Semaphore	26.000,00	26.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Centre culturel d'Etterbeek Le Senghor	68.696,00	34.348,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2
Service social juif	13.000,00	13.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3

Associations	Global octroyé	P1 Montant	Diivers prio
Sesame	21.000,00	10.500,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Société Saint-Vincent de Paul de la Région bruxelloise	30.000,00	15.000,00	Fondamental
Association sportive et éducative Anneessens	42.000,00	21.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Centre Tefo	62.000,00	31.000,00	Fondamental
Turkish Lady	17.500,00	17.500,00	Fondamental
Union des locataires d'Anderlecht	43.000,00	21.500,00	Fondamental
Vie associative francophone d'Anderlecht	30.000,00	30.000,00	Fondamental
Vie associative francophone d'Anderlecht	70.000,00	70.000,00	Fondamental
Vision	37.511,90	37.511,90	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
La Voix des femmes	43.156,00	21.578,00	
La Voix des femmes	6.844,00	3.422,00	Degré 1; Degré 2; Degré 3
Walalou	55.000,00	55.000,00	Fondamental
Watermael-Boitsfort en plein air	56.000,00	28.000,00	Fondamental; Degré 1; Degré 2; Degré 3
Welcome-Babbelkot	60.100,00	30.050,00	Fondamental